



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 7 décembre 2023

Présence de métaux lourds dans les eaux traitées : levée de l'alerte de précaution

Mardi 5 décembre, la préfecture et l'agence régionale de santé ont interdit la consommation d'eau pour les besoins en eau potable sur une partie du réseau. **Cette interdiction de précaution faisait suite à une alerte signalant la présence de métaux lourds dans les eaux traitées.** Elle devait être confirmée par les analyses complémentaires d'un laboratoire national agréé par le ministère de la santé et de la prévention.

Dès la réception de cette l'alerte, 14 nouveaux prélèvements ont ainsi été réalisés en urgence dans les eaux des deux retenues collinaires et en plusieurs points du réseau. **Les résultats rendus par le laboratoire national dans la soirée du mercredi 6 décembre sont tous conformes.**

L'alerte de précaution émise hier est donc levée dès ce jour. L'eau distribuée à Mayotte est potable et conforme aux exigences requises pour la consommation humaine.

La pénurie d'eau à laquelle est confrontée Mayotte et la forte sollicitation des ressources en eau imposent une vigilance absolue sur la qualité de l'eau distribuée. La sécurité sanitaire des Mahoraises et des Mahorais constitue une priorité pour les autorités depuis le début de cette crise.

Dans le cadre de son contrôle sanitaire renforcée, **l'Agence Régionale de Santé suit avec attention la présence de métaux lourds** en plus du contrôle bactériologique et des paramètres physico-chimiques de l'eau prélevée et distribuée.

Malgré les pluies récentes, le niveau des ressources restent très faibles. Ce contrôle renforcé des métaux lourds sera donc poursuivi en lien direct avec un laboratoire national. Comme pour tous les résultats du contrôle sanitaire, la communication transparente de ces résultats sera assurée par l'agence régionale de santé.

Dans le cadre de ces contrôles, la préfecture et l'ARS sont susceptibles d'émettre de nouvelles alertes et de restreindre si nécessaire les usages de l'eau distribuée.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976